

Les activités du Mexique au Canada visant à mettre à l'index certains travailleurs sont réprouvées partout dans le monde

Tweeter 0 Pin it Like Share 1



Vancouver –14 février 2015 – Les activités antisyndicales du Mexique au Canada ont défrayé les manchettes dans le monde entier après qu'une cour de justice de la Colombie-Britannique eut maintenu une décision de la commission des relations de travail de la province qui condamne les pratiques d'exclusion du gouvernement mexicain pénalisant les travailleurs migrants soupçonnés d'être des sympathisants des TUAC en les empêchant de revenir au Canada.

La décision judiciaire a été relayée par plus de 200 organes de presse internationaux partout en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud parmi lesquels Reuters, Yahoo, le Globe and Mail, et l'édition internationale du magazine *The Economist*. Elle est parvenue également à des millions d'autres consommatrices et consommateurs de médias grâce à des messages diffusés sur Twitter et



Facebook.

« Ce que le Mexique doit savoir, c'est qu'il ne peut cacher la vérité aux tribunaux ou au monde quant à sa violation des droits ouvriers au Canada », de dire le président national des TUAC Canada, Paul Meinema. « Le monde entier ainsi que les tribunaux canadiens suivent de près la situation. En tant que droits de la personne, les droits ouvriers appartiennent à tous les salarié(e)s qui travaillent au Canada, peu importe d'où ils viennent », poursuit-il.

C'est un jugement rendu par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique le 30 janvier qui a suscité la couverture internationale. Dans ce verdict, la Cour d'appel avait maintenu la décision d'une cour de justice inférieure autorisant la commission des relations de travail de la Colombie-Britannique à se prononcer sur le témoignage d'anciens représentants consulaires du Mexique et sur des documents ayant fait l'objet de fuite qui dénonçaient de manière accablante les pratiques d'exclusion. La commission des relations de relations de travail a fini par reconnaître le Mexique coupable d'avoir altéré des documents dans une tentative visant à occulter ses activités antisyndicales au sein d'une entreprise d'exploitation agricole où les travailleurs en question avaient formé une unité de négociation rattachée à la section locale 1518 (voir www.tuac.ca/exclusion).

Les ouvriers agricoles travaillent chez Sidhu and Sons Nursery, une pépinière située à Mission, en Colombie-Britannique, où une convention collective de la section locale 1518 des TUAC Canada est en place.

